

PREAMBULE

Le présent rapport a pour but de faire le bilan sur le coût d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères, et des déchets recyclables pour l'année 2019.

La Communauté de Communes Mirecourt Dompain (CCMD) exerce la compétence « collecte des ordures ménagères » pour 44 des 76 communes adhérentes, soit 13808 habitants.



Les ordures ménagères



1.1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

Principe de collecte des ordures ménagères et territoire couvert par le service

► Pour 44 communes (ex Communauté de Communes du Pays de Mirecourt, Communes issues de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle et Rancourt), la collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par une équipe de trois personnes (un chauffeur et deux agents de collecte) avec un camion d'une capacité de 20 m³.

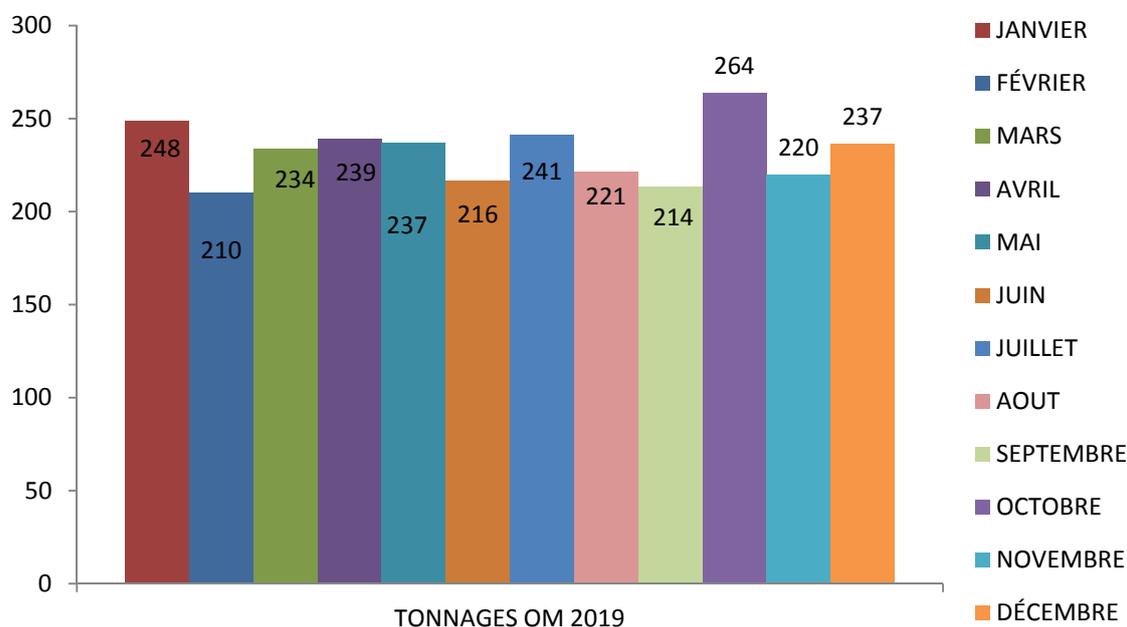
Les ordures ménagères sont menées au quai de transit à Domvallier où elles sont compactées dans une benne qui est ensuite acheminée au centre d'incinération SOWAD à Rambervillers par l'entreprise SUEZ (marché EVODIA).

► La compétence collecte a été déléguée au SICOTRAL pour les 32 communes issues de la CC du secteur de Dompierre.

► La CCMD adhère à EVODIA (Etablissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action) pour la gestion des déchets ménagers ou assimilés, qui a pour objectif de traiter les ordures ménagères dans les meilleures conditions sur l'ensemble du département des Vosges.

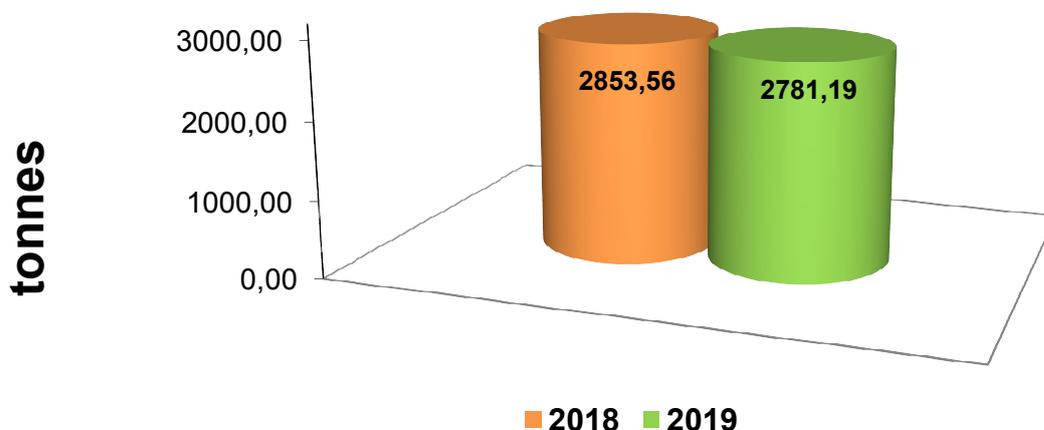
1.2 LES TONNAGES

Tonnages des ordures ménagères collectées par mois en 2019

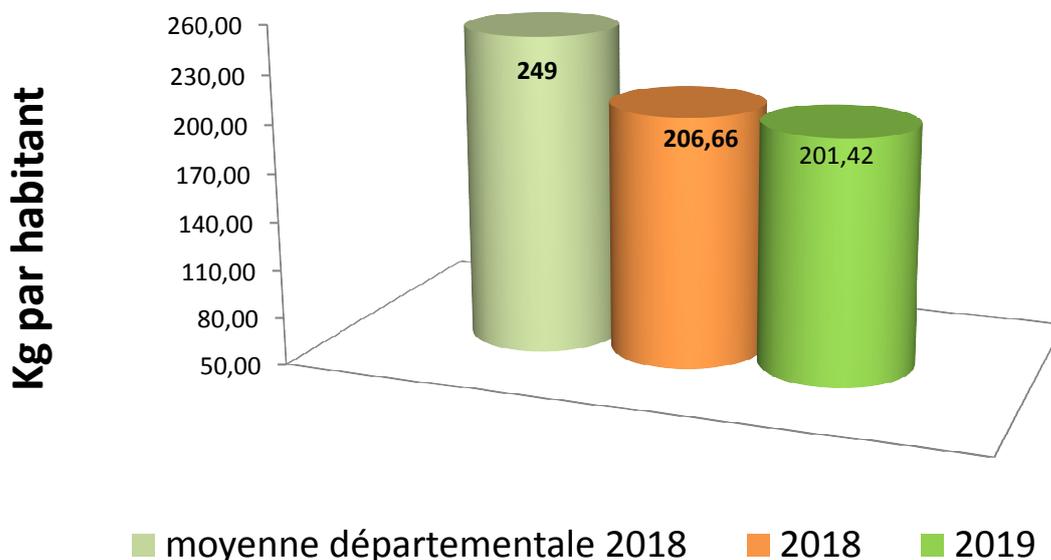


2781 Tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2019. Les tonnages les plus faibles sont observés en février, mois le plus court. On note une hausse en octobre (foire de Poussay).

Evolution des tonnages d'ordures ménagères entre 2018 et 2019



Evolution du poids des ordures ménagères par habitant entre 2018 et 2019



► Avec 72 tonnes d'ordures ménagères en moins, le poids par habitant baisse de 5.24 kg en 2019. Entre 2017 et 2019, c'est une baisse de 13kg par habitant qui a été constatée.

► A noter :

Depuis 2017, une collecte séparée de biodéchets a lieu pour la cantine du Lycée Jean-Baptiste Vuillaume de Mirecourt. Ceux-ci sont apportés dans une unité de méthanisation à Mirecourt.

En 2019, cette collecte a permis d'éviter l'incinération de **30 tonnes** de ces déchets.

La collecte sélective en porte à porte



2.1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1.1 Principe de la collecte du verre

La communauté de Communes est dotée de 87 conteneurs à verre au 31 décembre 2019. Le parc est renouvelé à raison de 5 conteneurs par an.

La société MINERIS assure la collecte du verre selon un calendrier annuel remis à chaque collectivité, pour l'ensemble du département des Vosges.
Le marché départemental est passé puis géré par EVODIA.

2.1.2 Principe de la collecte des recyclables et territoire couvert par le service

Pour 44 communes (ex Communauté de Communes du Pays de Mirecourt, Communes issues de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle et Rancourt), la collecte des recyclables en sacs jaunes a été effectuée en régie par une équipe de trois personnes (un chauffeur et deux agents de collecte) avec un camion d'une capacité de 16 ou 20 m³.

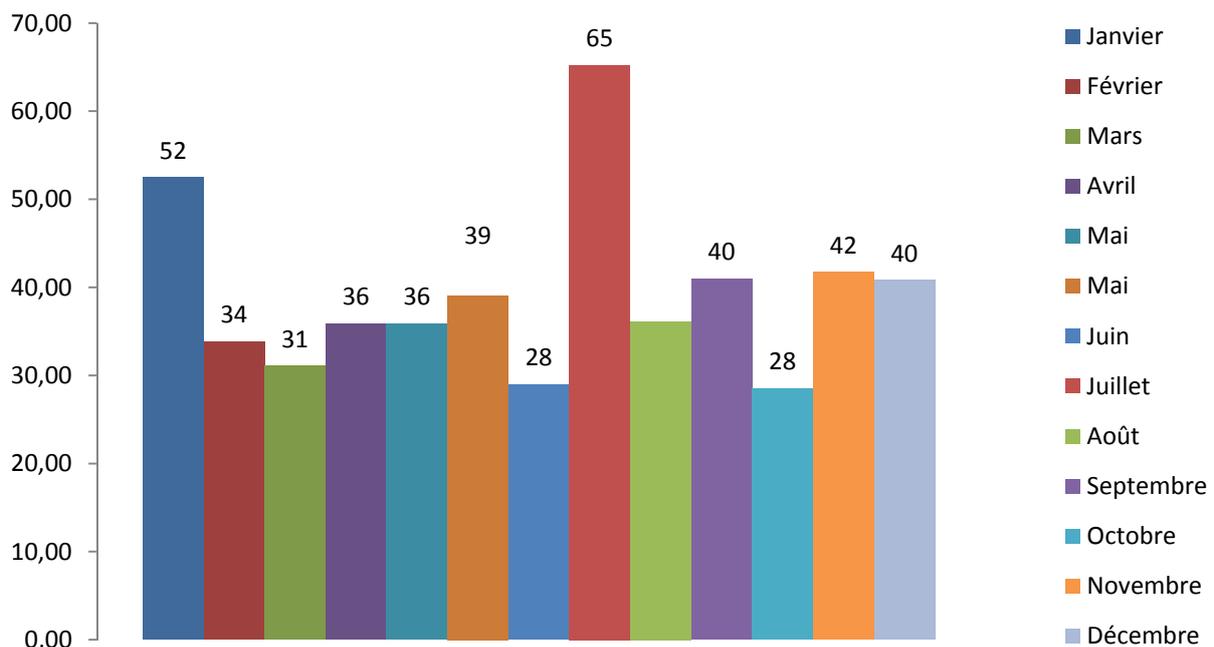
Jusqu'en septembre 2019, les bennes de sacs jaunes étaient acheminées au centre de tri de Razimont (SUEZ). Depuis cette date les recyclables sont apportés au centre de tri de Chavelot (CITRAVAL).

Le marché de transport est géré par EVODIA.

► La compétence collecte a été déléguée au SICOTRAL pour les 32 communes issues de la CC du secteur de Dompierre.

2.2 LES TONNAGES

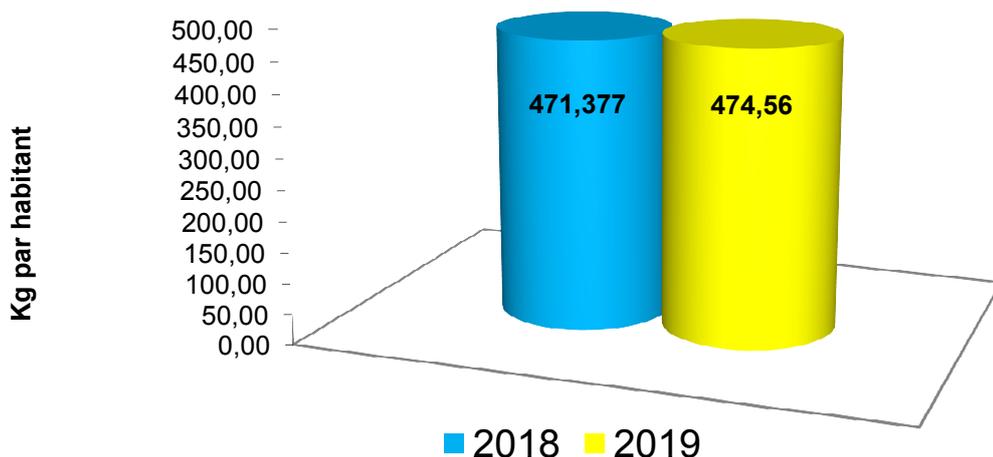
Tonnages de verre collectés par mois en 2019



Les tonnages de verre sont plus importants en janvier et en juillet 2019.

474.5 Tonnes de verre ont été collectées en 2019.

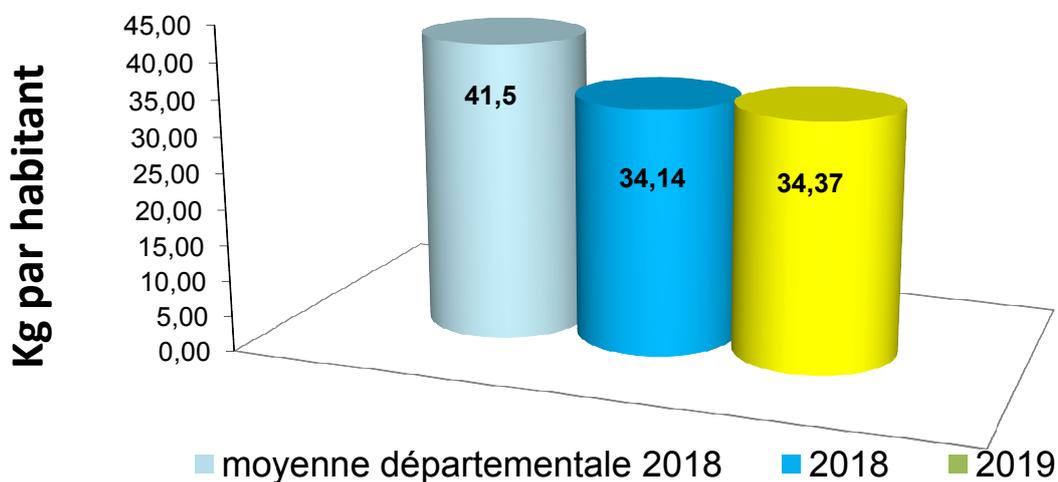
Evolution des tonnages de verre entre 2018 et 2019



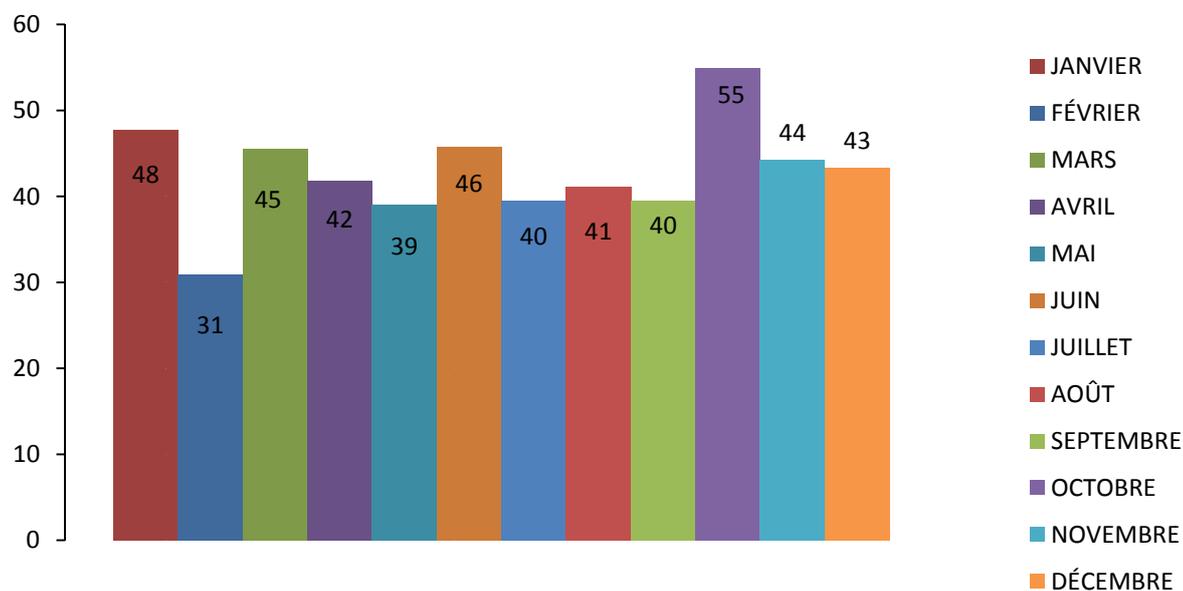
Evolution du poids du verre par habitant entre 2018 et 2019

► Les tonnages de verre ont augmenté de 3 tonnes entre 2019 et 2020 soit 230 gr de plus par habitant.

Evolution du poids du verre par habitant de 2018 à 2019

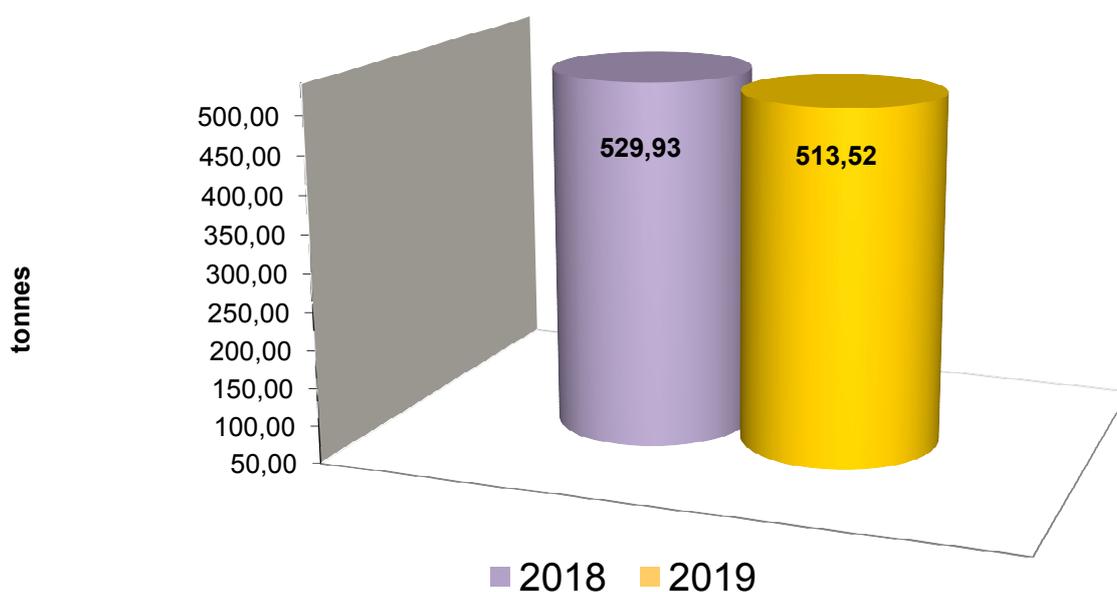


Tonnages des sacs jaunes collectés par mois en 2019



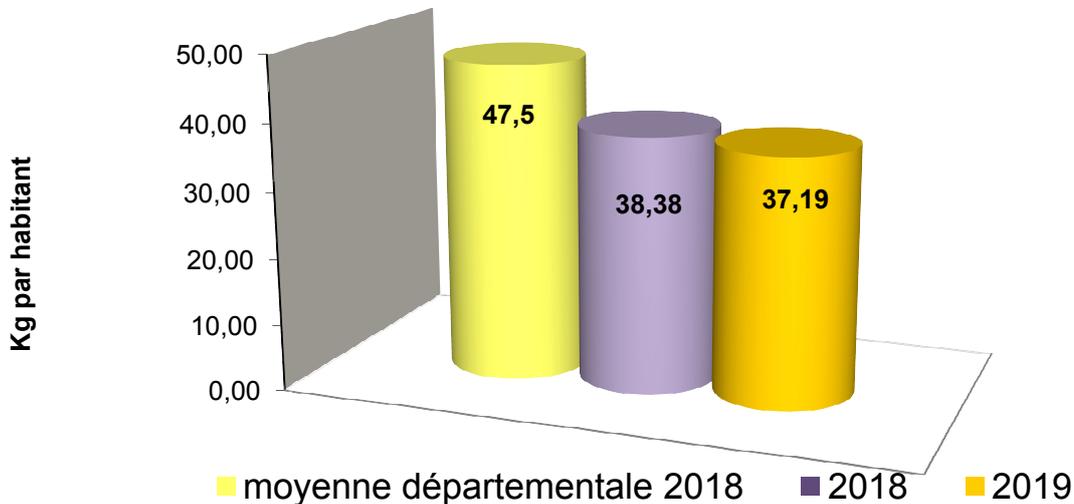
Les tonnages de sacs jaunes collectés sont plus importants en janvier et en juillet 2019. 474,5 tonnes de verre ont été collectées en 2019.

Evolution du poids des emballages et papiers recyclables entre 2018 et 2019



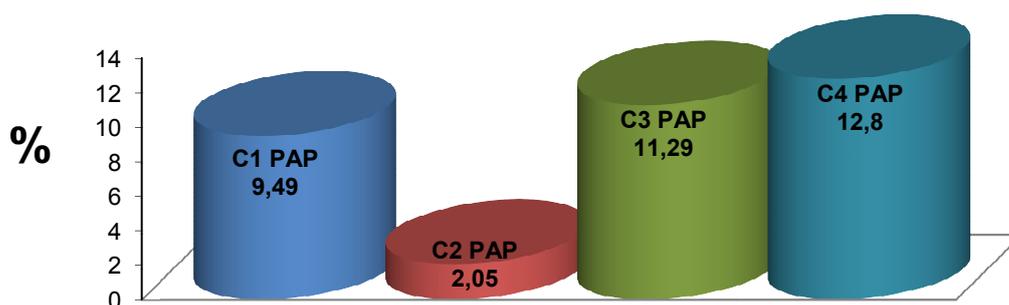
Evolution du poids des emballages et papiers recyclables, par habitant, entre 2018 et 2019

Evolution du poids des emballages et papiers recyclables par habitant entre 2018 et 2019



► Le poids de recyclables secs hors verre est en baisse de 1,19kg par habitant. Comme le poids des ordures ménagères a lui aussi baissé. Cette baisse peut être expliquée par une consommation plus responsable de la part des usagers (consommation de produits en vrac ou moins emballés, utilisation de « stop pub »...).

Caractérisations des sacs jaunes en 2019 (en %)



Les caractérisations trimestrielles (C1, C2, C3 et C4) ont été réalisées par un bureau d'études indépendant, sur un échantillon de 35 kg de sacs jaunes (PAP : porte à porte) au centre de tri de Razimont, puis Chavelot.

Le taux de refus le plus bas a été relevé au 2nd trimestre : 2.05%

Les erreurs de tri les plus courantes concernent essentiellement le plastique, dont seuls les bouteilles et flacons sont recyclables à ce jour, et également le papier déchiqueté ou froissé en boule.

Le refus doit rester inférieur à un certain taux pour conserver l'intégralité du versement des aides d'Eco-Emballage. Il est calculé sur les 18 dernières caractérisations.

	Taux de refus maximum	Taux moyen réel CCMD
PAP	11%	5,68%

La déchèterie



3.1 La déchèterie

3.1.1 Situation et horaires d'ouverture

La déchèterie est située au 285, Avenue Henri Parisot à Mirecourt.

Horaires d'ouverture

ETE (du 01 / 04 au 31 / 10)	HIVER (du 01 / 11 au 31 / 03)
LUNDI 10h00 - 11h45 13h30 - 17h45	LUNDI, MARDI, JEUDI ET
MARDI, JEUDI ET VENDREDI 13h30 - 17h45	VENDREDI 13h30 - 16h45
MERCREDI ET SAMEDI 8h30 - 11h45 13h30 - 17h45	MERCREDI ET SAMEDI 9h00 - 11h45 13h30 - 16h45

En 2013, à la suite de l'inspection de la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), les premières mises aux normes ont été réalisées sur la déchèterie et se sont poursuivies jusqu'en 2017 :

- ▶ Des garde-corps ont été placés devant les bennes.
- ▶ Un panneau affichant les déchets acceptés a été mis en place.
- ▶ Un extracteur d'air a été posé dans le local de stockage des déchets dangereux.
- ▶ Des tapis obturateurs destinés à contenir les eaux d'incendie ont été achetés.
- ▶ Une barrière automatique a été installée, permettant de réguler le flux des véhicules entrant sur le quai.
- ▶ L'étude d'impact acoustique a été effectuée.
- ▶ L'attribution d'une carte de déchèterie permettant le contrôle des accès a été mise en place.
- ▶ L'analyse des eaux résiduaires, à la sortie du séparateur d'hydrocarbures du site, a été réalisée.
- ▶ Une plateforme de stockage des bennes de déchèterie a été créée.
- ▶ Un aménagement dans le local à produits dangereux a permis sa mise en conformité avec les normes « incendie ».

3.1.2 Personnel

Un agent est présent sur la déchèterie pendant les heures d'ouverture au public, le second

agent se charge de la remise en condition de la déchèterie (nettoyage, tri des DDS, compactage des cartons, nettoyage des abords des points d'apport volontaire).

La prestation de collecte des cartons des commerçants, entreprises, administrations en porte à porte est effectuée par La Bouée (association de réinsertion avec laquelle la CCMD a signé une convention) le mardi toute la journée et le vendredi matin.

3.1.3 Capacité

La déchèterie de MIRECOURT a été conçue pour 10 300 habitants, prenant toutefois en compte une éventuelle étendue de la zone d'attractivité à des communes limitrophes. Cette capacité peut être optimisée par une gestion plus rigoureuse des flux de matériaux. Les habitants de certaines communes ont accès aux déchèteries de Charmes, Châtenois et Rainville.

3.1.4 Descriptif

► **La déchèterie accueille, dans des bennes :**

► **les encombrants incinérables :** tous les déchets non collectés avec les ordures ménagères pour des raisons de traitement (polystyrène, plastiques divers...)

► **Les déchets métalliques :** les chutes provenant de l'artisanat de transformation et les objets en ferraille hors d'usage (vélos, casseroles, étagères en métal...)

► **les déchets verts :** il s'agit des tontes de pelouses, des feuilles mortes, des résidus d'élagage, des déchets de jardin des particuliers.

► **Le bois :** ce sont les bois non souillés comprenant les emballages (palettes, cagettes...) et les bois souillés ou traités (bois de démolition).

► **les gravats :** il s'agit des tuiles, des pierres, de la terre, des agglomérés, du concassé...

► **le plâtre :** il s'agit des plâtres standard et traités, des plaques dites « complexes » (partiellement recouvertes de fibre de verre, de polystyrène...), ou des déchets de plâtre sur des supports de démolition (lattes de bois ou briques fortement contaminées).

► **Le mobilier :** ce sont les meubles, la literie et les déchets d'ameublement.

► **Les huisseries :** on y trouve les fenêtres et leurs encadrements, les volets et les portes en aluminium, PVC et bois.

A NOTER : ces trois dernières filières ont été mises en place entre décembre 2013 et mars 2014, dans le but de supprimer la benne à déchets enfouissables.

► **Dans des collecteurs spécifiques :**

► **l'huile de vidange :** depuis 1979, la collecte et le traitement des huiles usagées sont réglementés.

► **les huiles alimentaires**

► **les piles et les petites batteries sans plomb ni acide**

▶ les textiles

▶ les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) : le petit électroménager, les écrans, les déchets informatiques stockés dans des boîtes métalliques ; les gros électroménagers sont posés au sol. La collecte est effectuée par un prestataire commissionné par EVODIA.

▶ les déchets diffus spécifiques (DDS) : il s'agit des solvants, peintures, acides, bases et produits phytosanitaires.

▶ les cartons : ils sont acceptés s'ils ne sont pas souillés et s'ils sont vidés. Les cartons sales sont inexploitablement et occasionnent plus de frais lors de leur élimination.

▶ les néons et ampoules

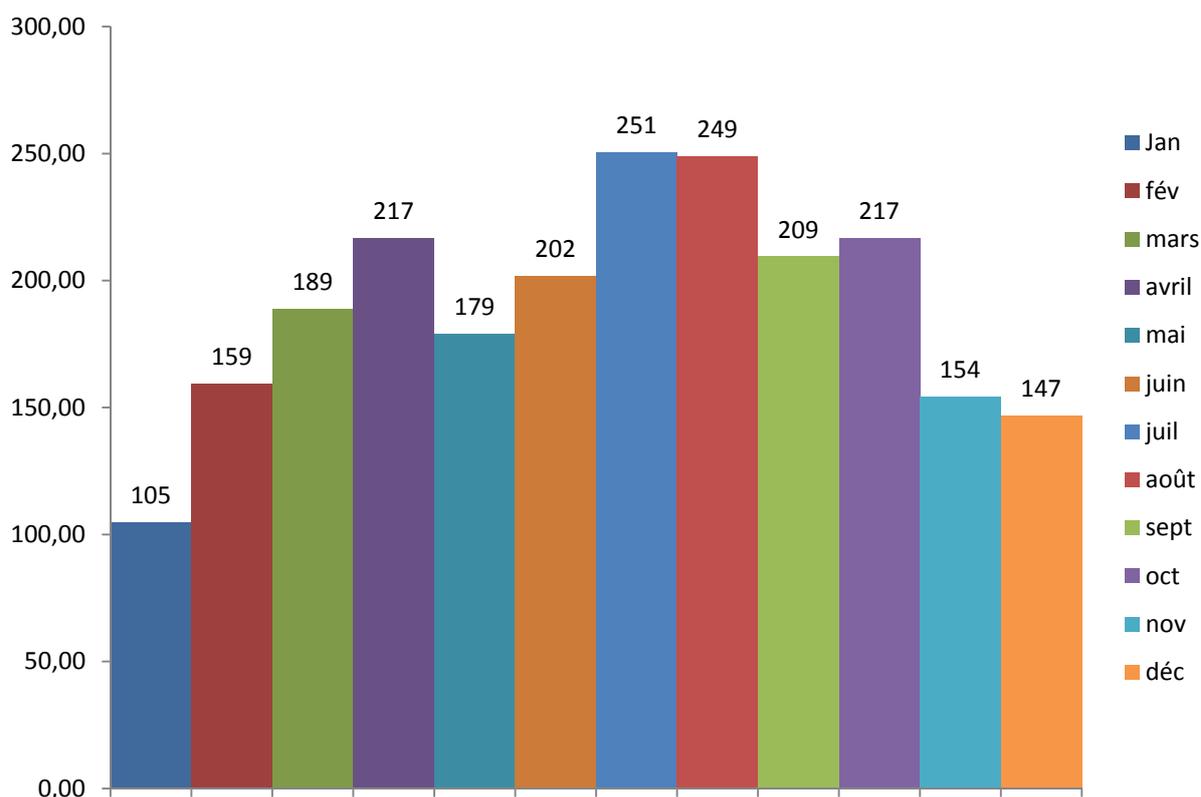
▶ les cartouches d'imprimante

▶ Les radiographies

▶ Les pneumatiques : en 2019, 2 journées de collecte des pneus (VL, motos et mobylettes) propres et sans jantes ont été organisées (juin et novembre).

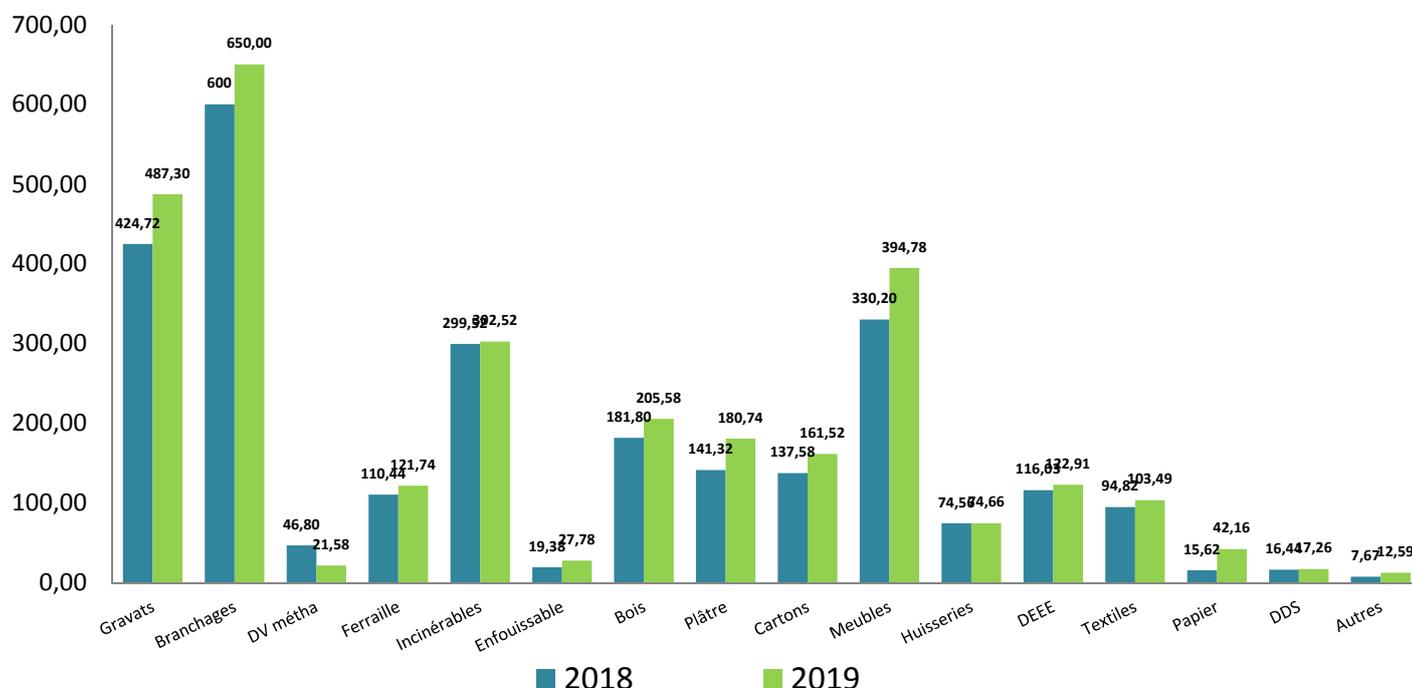
3.2 EXPLOITATION

Tonnage des bennes de déchets enlevées par mois en 2019



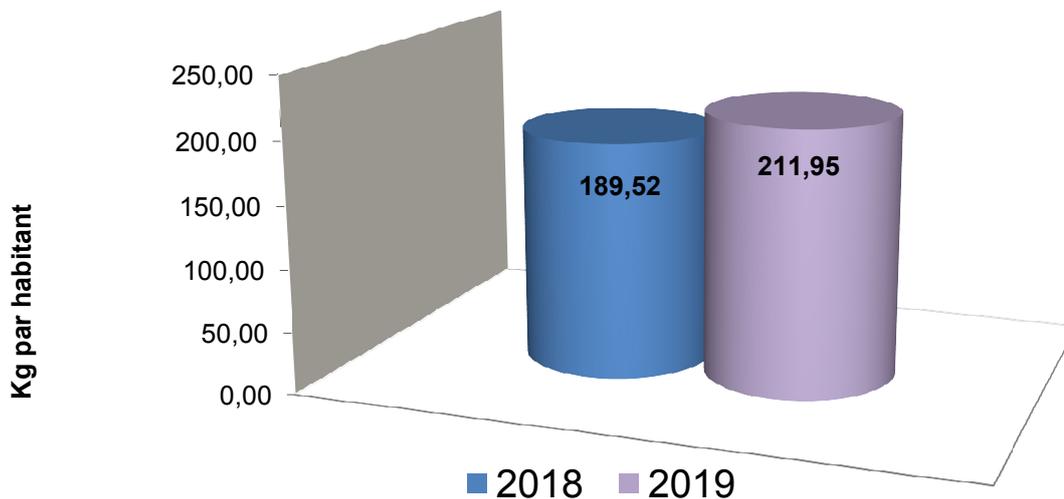
2926.6 | tonnes de déchets ont été apportées en 2019 en déchèterie.
 Les tonnages de déchets apportés fluctuent en fonction des saisons.

Evolution des tonnages entre 2018 et 2019 et par types de déchets



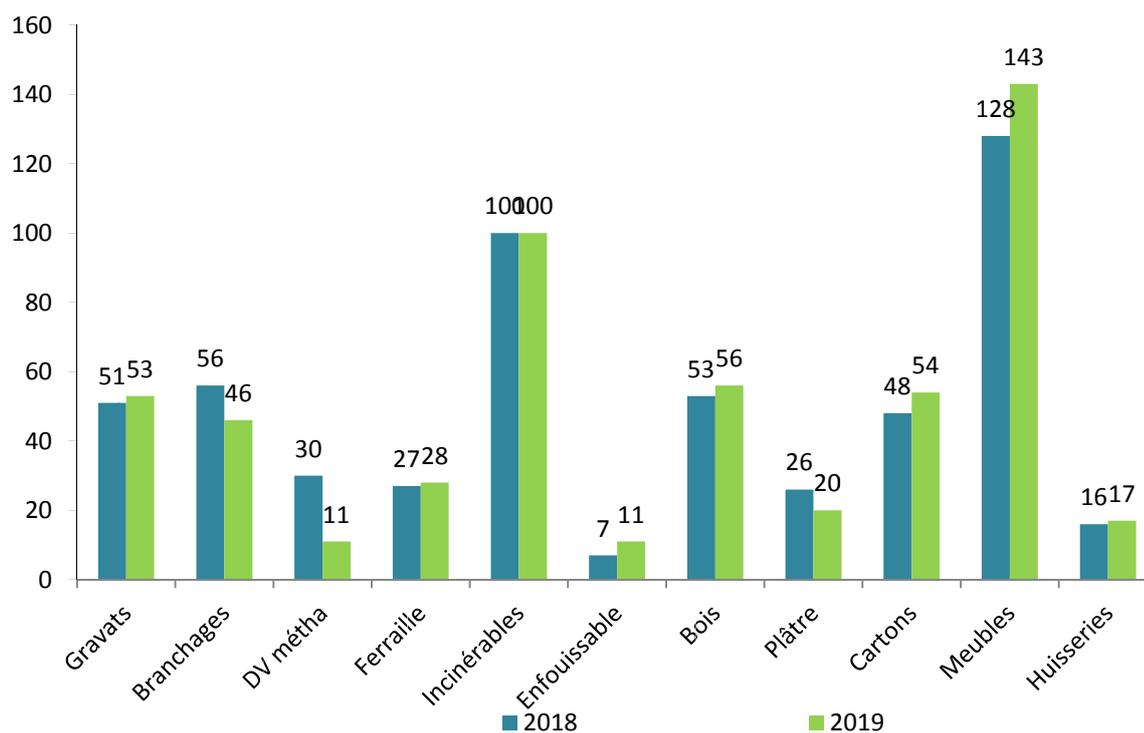
- ▶ Tous les tonnages sont en hausse
- ▶ La benne papier a été installée durablement à la déchèterie, pour répondre au besoin des usagers.
- ▶ Les tonnages de branchages sont estimatifs, ils ne peuvent être pesés
- ▶ Les déchets enfouissables proviennent de la foire de Poussay et d'apports de collectivités.

Evolution du poids des déchets de déchèterie par habitant des tonnages entre 2018 et 2019

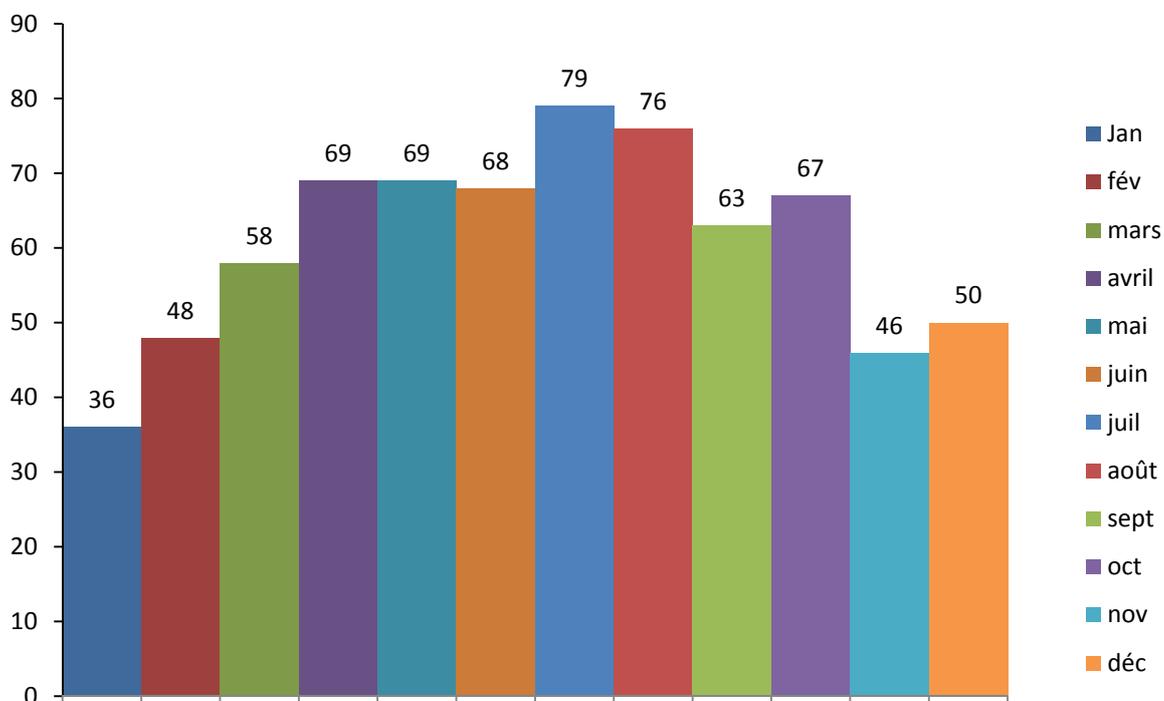


► Entre 2018 et 2019, les apports de déchets en déchèterie ont augmenté de 11% par habitant

Evolution des rotations de bennes transportées par CITRAVAL entre 2018 et 2019 et par types de déchets



Nombre de bennes transportées par CITRAVAL par mois en 2019

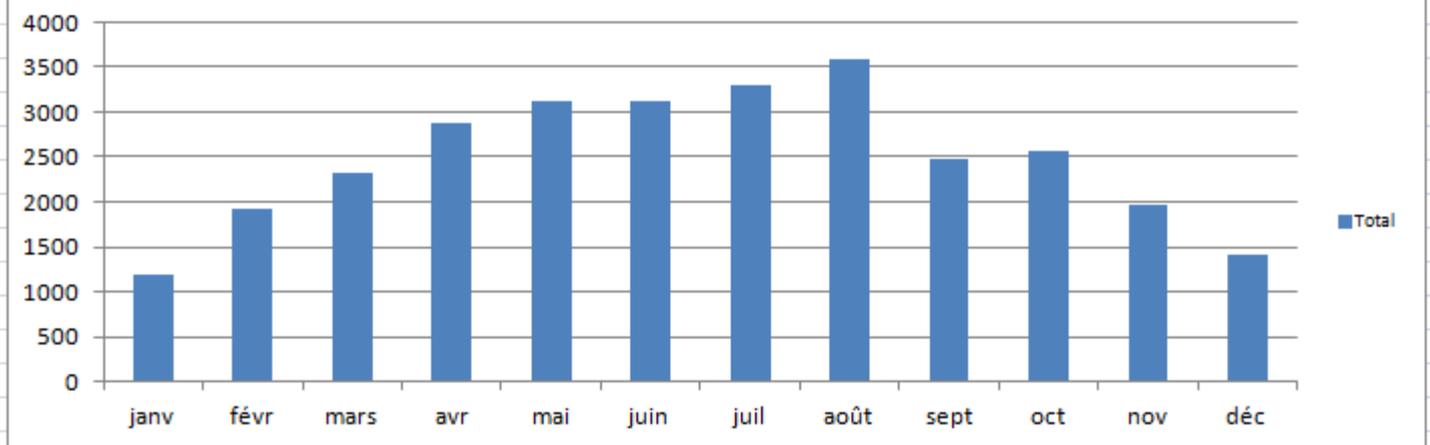


Transports et traitements

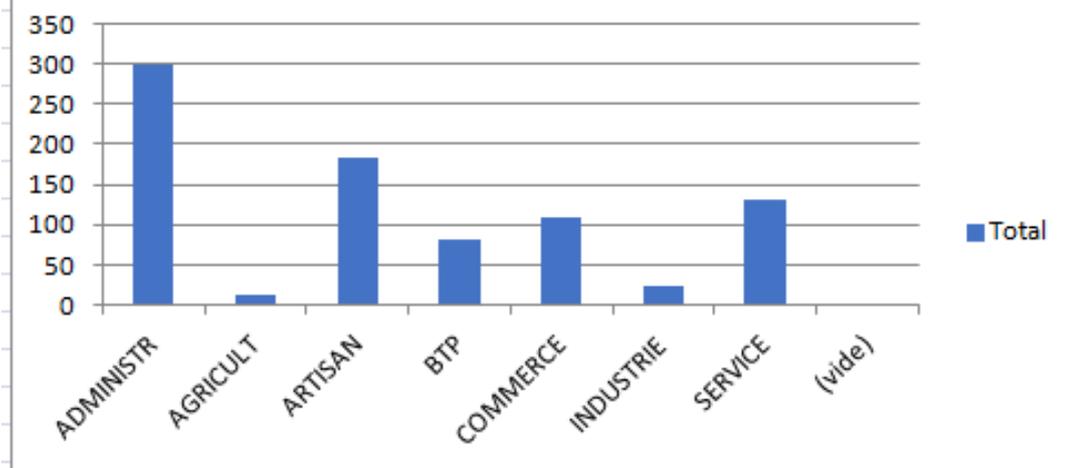
- ▶ Les déchets verts : transportés par CITRAVAL jusqu'à la plateforme de transit des déchets verts, Avenue Henri Parisot pour les branchages et par nos soins à l'unité de méthanisation METHAVIGNE à Mirecourt pour les déchets verts fins (tonte de pelouse, feuillage).
- ▶ Les encombrants incinérables : transportés par CITRAVAL et incinérés à l'usine FENIIX située à Rambervillers.
- ▶ Le bois : transporté par CITRAVAL et traité par EGGER à Rambervillers. Le bois est ensuite broyé et sert à la fabrication de panneaux.
- ▶ Les cartons : transport du caisson par CITRAVAL sur le site de LORVAL à Razimont.
- ▶ La ferraille : transportée par CITRAVAL et traitée par la société Derichebourg à Golbey.
- ▶ Les gravats : transportés par CITRAVAL jusqu'à la Héronnière à Nomexy.
- ▶ Les huiles et batteries : collectées et traitées par Grandidier à Réhaincourt.
- ▶ Les DDS : collectés et traités par CHIMIREC.
- ▶ Les DEEE, ampoules et néons : collectés par PAPREC à Jarménil.
- ▶ Les piles : collectées par GRANDIDIER et traitées par COREPIL.
- ▶ Le mobilier : transporté par VEOLIA jusqu'à une plateforme de massification au centre Triest à Thaon-les-Vosges. Les différentes matières valorisables sont ensuite acheminées vers d'autres centres de tri adaptés. Le dispositif est financé par Eco-Mobilier.

- ▶ Le plâtre : transporté par CITRAVAL et regroupé par la société CITRAVAL sur le site d'Est Environnement à Arches, il est ensuite traité chez RITLENG en Alsace, pour redevenir du plâtre.
- ▶ Les textiles : collectés par l'association de réinsertion REVAL'PREST, ils sont acheminés vers le centre de tri de Girmont (88)
- ▶ Les huisseries : transportées et regroupées par la société CITRAVAL sur le site d'Est Environnement à Arches, elles sont ensuite démantelées par Reval'Prest. Une fois les matières séparées, le verre est apporté chez GIREV à Châtenois, le bois à Golbey chez NORSKE SKOG, la ferraille est reprise par DERICHEBOURG à Golbey, et le PVC est apporté chez VEKA RECYCLAGE à Vendeuvre-sur-Barse dans l'Aube.
- ▶ Les pneus : collectés par ALPHA RECYCLAGE à Brevans.

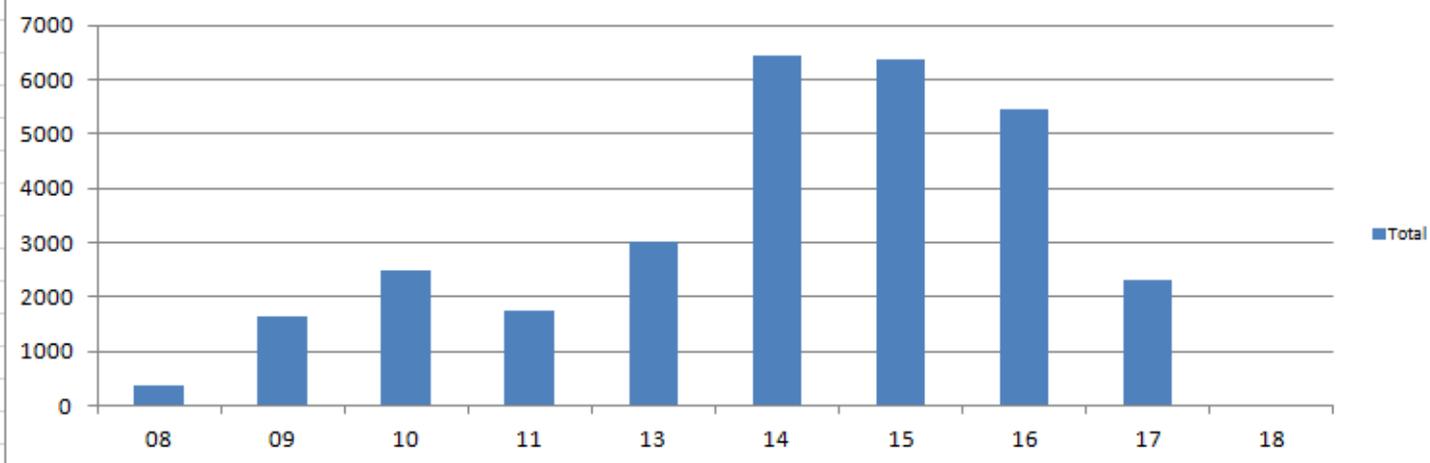
Déchèterie de Mirecourt Fréquentation de l'année 2019 - 29 873 passages



Fréquentation des professionnels 844 passages



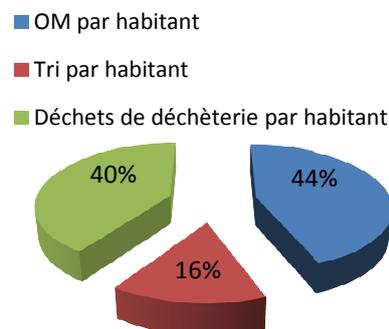
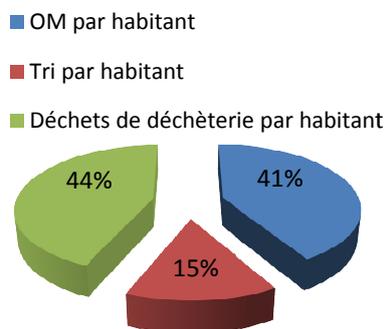
Plages horaires de fréquentation



CONCLUSION

CCMD : 13808 habitants

ANNEE 2018	en tonnes	ANNEE 2019	en tonnes
Ordures ménagères	2853,56	Ordures ménagères	2781,19
TOTAL OM	2853,56	TOTAL OM	2781,19
Kg OM par habitant	206,66	Kg OM par habitant	201,42
Multimatériaux	529,93	Multimatériaux	513,52
Verre	471,38	Verre	474,56
TOTAL tri	1001,31	TOTAL tri	988,08
Kg tri par habitant	72,52	Kg tri par habitant	71,56
Kg OM + tri par habitant	279,18	Kg OM + tri par habitant	272,98
Gravats	424,72	Gravats	487,3
Déchets verts méthanisation	46,8	Déchets verts méthanisation	21,58
déchets verts branchages	600	déchets verts branchages	650
Ferraille	110,44	Ferraille	121,74
Encombrants incinérables	299,52	Encombrants incinérables	302,52
Encombrants enfouissables	19,38	Encombrants enfouissables	27,78
Meubles	330,2	Meubles	394,78
Bois	181,8	Bois	205,58
Plâtre	141,32	Plâtre	180,74
huile moteur	4,14	huile moteur	6,66
Huiles végétales	0,75	Huiles végétales	0,922
Cartons	137,58	Cartons	161,52
Huisseries	74,56	Huisseries	74,66
Papier	15,62	Papier	42,16
Déchets électriques (DEEE)	116,03	Déchets électriques (DEEE)	122,91
Déchets diffus spécifiques (DDS)	16,44	Déchets diffus spécifiques (DDS)	17,26
Batteries	2,78	Batteries et piles	4,92
Textiles	94,82	Textiles	103,49
TOTAL déchetterie	2616,90	TOTAL déchetterie	2926,52
Kg déchets déchetterie par habitant	189,52	Kg déchets déchetterie par habitant	211,94
Poids de déchets total par habitant en 2018 en kg	468,70	Poids de déchets total par habitant en 2019 en kg	484,92



Evolution par habitant entre 2018 et 2019 :

- ▶ + 16,22 kg de déchets par habitant
- ▶ 5.24 kg d'ordures ménagères en moins
- ▶ 1.19 kg de recyclables secs hors verre en moins
- ▶ +230 gr de verre
- ▶ 22.42 kg de déchets de déchetterie en plus

A noter :

► **Des actions** sont réalisées tout au long de l'année pour réduire la proportion de déchets et augmenter le tri de ceux-ci :

➤ **Communication générale**

- ❖ Journal du tri et de la prévention (1 à 2 par an)
- ❖ Consignes de tri orales et écrites
- ❖ Utilisation des médias (presse, site internet, page Facebook)

➤ **Animations**

- ❖ Animations tout public (stand, jeux, ateliers, démonstrations...)
- ❖ Sensibilisation auprès des scolaires (interventions, expositions, visites)

➤ **Eco-exemplarité**

- ❖ Utilisation de matériaux réutilisables et/ou recyclables lors des animations (fabrication de jeux, de supports...)

➤ **Compostage.**

2/3 de nos ordures ménagères sont composés de déchets fermentescibles (épluchures, restes de repas, aliments non-consommés, déchets verts...) Partant de ce constat, la CCMD :

- ❖ vend des composteurs individuels à ses usagers, à tarif préférentiel (40 pièces en 2019)
- ❖ Aide à la mise en place de composteurs de quartier (1 en 2017, quartier du Murget à Mirecourt; 1 en 2018, Jardins de « La vie ensemble » à Mirecourt)
- ❖ Aide à la mise en place du compostage dans les écoles demanderesses
- ❖ Propose des animations tout public sur le compostage

➤ **Prévention**

- ❖ Animations et ateliers de sensibilisation au réemploi d'objets du quotidien
- ❖ Communication sur le tri, le réemploi et le recyclage des textiles
- ❖ Animations tout public sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
- ❖ Sensibilisation sur le jardinage au naturel (évite l'emploi de pesticides toxiques et générateurs d'emballages pollués)
- ❖ Distribution de « stop pub » à coller sur les boîtes aux lettres (évite 40kg de papier par an et par habitant)

► **Les professionnels** sont acceptés en déchèterie sous réserves d'être munis de la carte SOVODEB et dans la mesure où la quantité de déchets ne dépasse pas les 3m³ par semaine (comme pour les particuliers).

► **Les collectes d'objets encombrants** sont rationalisées depuis plusieurs années.



Matrice standard de présentation des coûts du service déchets

		Année 2019		FLUX DE DECHETS						Total
		Montants en € HT								
		OMR	Verre	Recyclables	Recyclables	Déchèteries	Pros			
		PàP	AV	PàP	AV		Biodéchets			
Population desservie (hab)		13 808	13 808	13 808		13 808	13 808	13 808		
Tonnages de référence		2 781	475	514		2 703	0	6 472		
Ratio		201	34	37		196	0	469		
<i>Population en prestation à des tiers</i>										
<i>Tonnage en prestation à des tiers</i>										
Fonctionne	Charges de structure	42 200,31 €	1 659,76 €	15 425,68 €		18 775,18 €	- €	78 060,93 €		
	Communication	4 410,58 €	173,47 €	1 612,22 €		1 962,30 €	- €	8 158,57 €		
TOTAL		46 610,89 €	1 833,23 €	17 037,90 €		20 737,48 €	- €	86 219,50 €		
Charges Techniques	Prévention	9 383,53 €	538,48 €	582,69 €		3 839,57 €		14 344,26 €		
	Pré-collecte et collecte	312 097,82 €	24 068,69 €	140 028,11 €	- €	136 196,87 €	- €	612 391,49 €		
	Pré-collecte	9 833,29 €	3 558,32 €	10 486,17 €	- €			23 877,77 €		
	Collecte	302 264,53 €	20 510,38 €	129 541,94 €	- €	136 196,87 €		588 513,72 €		
	Transit/transport	43 064,58 €		6 135,66 €	- €	36 281,84 €		85 482,08 €		
	Traitement	- €	- €	81 951,29 €	- €	95 146,22 €	- €	177 097,51 €		
	Tri / conditionnement			81 951,29 €	- €	9 651,62 €		91 602,91 €		
	Compostage					17 474,00 €		17 474,00 €		
	Méthanisation							- €		
	Incinération					41 870,96 €		41 870,96 €		
	Autre valorisation matière-énergie					26 149,64 €		26 149,64 €		
	Stabilisation de déchets organiques							- €		
	Stockage de déchets non dangereux					- €		- €		
	Gestion des inertes							- €		
	Enlèvement et traitement déchets dangereux					6 892,15 €		6 892,15 €		
	Autres charges							- €		
[REG] - XXXX / XXXX							- €			
[REG] - XXXX / XXXX							- €			
TOTAL		364 545,93 €	24 607,17 €	228 697,75 €	- €	278 356,65 €	- €	896 207,50 €		
TOTAL CHARGES		411 156,82 €	26 440,40 €	245 735,65 €	- €	299 094,12 €	- €	982 427,00 €		
[REG] - Incinération / Energie		261 106,49 €						261 106,49 €		
[REG] - Technique / Matériaux / Soutiens						27 678,34 €		27 678,34 €		
[REG] - Traitement matériaux								- €		
[REG] - (charges / produits)								- €		



Matrice standard de présentation des coûts du service déchets

		Année 2019		FLUX DE DECHETS						
		Montants en € HT		OMR	Verre	Recyclables	Recyclables	Déchèteries	Pros	Total
		PàP	AV	PàP	AV		Biodéchets			
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	- €	14 094,43 €	44 063,92 €	- €	25 412,61 €	- €	83 570,96 €	
		Matériaux		14 094,43 €	44 063,92 €	- €	25 412,61 €		83 570,96 €	
		Compost	- €						- €	
		Energie							- €	
		Prestations à des tiers	- €						- €	
		Autres produits	- €				- €		- €	
		TOTAL	- €	14 094,43 €	44 063,92 €	- €	25 412,61 €	- €	83 570,96 €	
		Soutiens	Soutien accordé par les sociétés agréées	2 194,41 €	8 665,39 €	125 008,17 €	- €	44 119,42 €		179 987,39 €
		Aides	Aides "reprises" aux investissements	4 075,23 €		1 746,53 €		1 715,00 €		7 536,75 €
	Fonctionnement & communication								- €	
Aides à l'emploi								- €		
		TOTAL	4 075,23 €	- €	1 746,53 €	- €	1 715,00 €	- €	7 536,75 €	
	TOTAL PRODUITS		6 269,64 €	22 759,83 €	170 818,61 €	- €	71 247,03 €	- €	271 095,10 €	
	Montant de la TVA acquittée		15 970,66 €	102,14 €	6 878,90 €	- €	6 759,36 €	- €	29 711,07 €	
	Contribution des usagers		841 864,15 €	22 651,12 €	107 048,90 €	- €	309 467,48 €	- €	1 281 031,65 €	
		TEOM	736 161,40 €	22 651,12 €	67 953,36 €	- €	305 790,12 €		1 132 556,00 €	
		REOM							- €	
		Redevance spéciale & facturation	105 702,75 €		39 095,54 €		3 677,36 €		148 475,65 €	
		Contributions des collectivités							- €	



Matrice standard de présentation des coûts du service déchets

Montants en € HT	Année 2019						Total
	FLUX DE DECHETS						
	OMR	Verre	Recyclables	Recyclables	Déchèteries	Pros	
	PàP	AV	PàP	AV		Biodéchets	
Coûts	OMR PàP	Verre AV	Recyclables PàP	Recyclables AV	Déchèteries	Pros Biodéchets	Total
Coût complet		26 440,40 €	245 735,65 €	- €		- €	
Coût technique	672 263,32 €	12 345,97 €	201 671,74 €	- €		- €	
Coût partagé	670 068,91 €	3 680,57 €	76 663,57 €	- €	257 240,43 €	- €	1 007 653,48 €
Coût aidé HT	665 993,68 €	3 680,57 €	74 917,04 €	- €	255 525,43 €	- €	1 000 116,73 €
Coût fiscal (TVA acquittée)	15 970,66 €	102,14 €	6 878,90 €	- €	6 759,36 €	- €	29 711,07 €
Coût aidé TTC	681 964,35 €	3 782,71 €	81 795,95 €	- €	262 284,79 €	- €	1 029 827,80 €
Coût imputé	841 864,15 €	22 651,12 €	107 048,90 €	- €	309 467,48 €	- €	1 281 031,65 €
Coût aidé HT (€/hab.)	48,23 €	0,27 €	5,43 €		18,51 €	- €	72,43 €
Coût aidé TTC (€/hab.)	49,39 €	0,27 €	5,92 €		19,00 €	- €	74,58 €
Coût aidé HT (€/tonne)	239,46 €	7,76 €	145,89 €		94,53 €		154,52 €
Coût aidé TTC (€/tonne)	245,21 €	7,97 €	159,28 €		97,04 €		159,11 €

LES DIFFÉRENTS TYPES DE COÛTS

